



Commission des dynamiques territoriales

62010 - Soutien au développement touristique

Proposition d'attribution d'une subvention dans le cadre du Contrat de Destination Touristique du Massif des Vosges pour le programme d'actions 2017

Rapport n° CP/2017/222

Service gestionnaire :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'approuver le plan d'action 2017 et d'attribuer des aides financières selon le plan de financement du Contrat de Destination Touristique du Massif des Vosges, pour lequel le Département est sollicité à hauteur de 18 250 euros, conformément aux engagements pris dans le contrat cadre de destination Massif des Vosges 2014-2018 approuvé par délibération de la Commission Permanente n° CP/2014/155 du 3 mars 2014.

Le contrat-cadre de destination touristique du Massif des Vosges

Les acteurs institutionnels du Massif des Vosges se sont unanimement mobilisés pour promouvoir de façon plus ambitieuse le développement touristique et l'attractivité du Massif des Vosges au moyen d'un contrat de destination approuvé par l'Etat. Cet outil apparaît comme un levier efficace pour amplifier et apporter une reconnaissance nationale et internationale à la destination touristique du Massif des Vosges.

Le contrat-cadre de destination touristique du Massif des Vosges, approuvé par la Commission Permanente du Conseil Général le 3 mars 2014, couvre la période 2014 à 2018.

Les axes de développement sont les suivants :

- accroître la notoriété nationale et internationale du Massif des Vosges : outre le marché français, cinq marchés européens de proximité sont ciblés en priorité : l'Allemagne, les trois pays du BENELUX, la Suisse ;
- développer le nombre des nuitées touristiques des clientèles françaises de 10 % et des clientèles internationales de 15 %, ainsi que les retombées économiques induites ;
- favoriser le maintien et la création de l'emploi dans les territoires du massif ;
- renforcer et intensifier les partenariats et les mutualisations entre les acteurs du tourisme dans le Massif des Vosges.

La mise en œuvre du contrat de destination s'articule autour de cinq volets complémentaires :

- la structuration et la qualification de l'offre,
- le marketing, la promotion, la communication,
- l'intégration territoriale du tourisme,
- l'observation,
- l'animation du contrat de destination.

Le contrat de destination rassemble autour de ces objectifs partagés les partenaires institutionnels du Massif des Vosges (Etat, Région, sept Départements) ainsi que Atout France (structure nationale en charge de la promotion internationale de la destination France), les deux Parcs naturels régionaux, les Chambres consulaires et les Fédérations régionales des offices de tourisme.

Il est doté d'un budget prévisionnel de 3 500 000 euros sur les cinq années d'exécution, ventilé comme suit :

- FEDER interrégional Lorraine : 1 750 000 €,
- Etat : 750 000 €,
- Les Régions : 500 000 €,
- Les 7 Départements : 500 000 € *

Le contrat de destination touristique du Massif des Vosges est décliné en plans d'actions annuels dans la limite de l'enveloppe financière ci-dessus, s'appuyant sur les cinq filières de la stratégie touristique du Massif des Vosges :

- Filière « stations-vallées » destination hivernale (territoire comprenant un ou plusieurs domaines skiables et une offre mutualisée d'hébergement en direction principalement des familles) ;
- Filière « bien-être en montagne » (air pur, ressourcement, quiétude, sports doux de plein air, détente en famille, forêthérapie, etc.) ;
- Filière « itinérance » portée par l'Agence Départementale du Tourisme du Bas-Rhin, devenue Alsace Destination Tourisme, (randonnée principalement pédestre sur plusieurs jours associant des itinéraires, réseaux d'hébergements, transport de bagages, offre accompagnée) ;
- Filière « éco-tourisme » (prise en compte de préoccupations environnementales dans l'économie touristique, valorisation et interprétation des patrimoines) ;
- Filière « sites de visite » (sites ou groupes de sites proposant des prestations marchandes de découverte d'un patrimoine historique, culturel ou naturel emblématique du massif, pouvant être inscrites dans un pass ou un produit « packagé » de séjour).

Le Département du Bas-Rhin a contractualisé son engagement sur la base d'une dotation annuelle moyenne de 18 250 euros sur les cinq ans du contrat, soit une enveloppe prévisionnelle totale de l'ordre de 91 000 euros.

Le projet de programme d'actions 2017 et son financement prévisionnel

Le projet de programme d'actions 2017 du contrat de destination Massif des Vosges et son plan de financement prévisionnel sont détaillés dans le tableau annexé au rapport.

Le coût total prévisionnel du projet de programme d'actions 2017 s'élève à 835 950 euros. Le besoin de financement de ce programme, hors FEDER et FNADT, s'établit à 335 950 euros. La part attendue des collectivités régionales et départementales s'élève à hauteur de 187 330 euros.

Aux côtés des collectivités, d'autres financements sont sollicités :

- l'Europe (FEDER) pour 348 165 €,
- l'Etat à hauteur de 151 835 €,
- l'autofinancement et des fonds privés pour 148 620 €.

La participation financière bas-rhinoise est attendue à hauteur de 18 250 €, conformément au contrat-cadre qui engage le Département. Des crédits dédiés sont inscrits au budget primitif de 2017.

Le coût prévisionnel des actions portées par Alsace Destination Tourisme s'élève à 333 000 € pour 2017. Elles englobent les coûts du poste du webmaster, du site Internet www.massif-des-vosges.com, de webmarketing, d'une campagne d'image multi-marchés et des actions liées à la « filière itinérance » et à la cible de clientèle allemande.

Les financements sollicités de la part du Département du Bas-Rhin sont fléchés comme suit :

- Filière « itinérance » : la labellisation européenne « Leading Quality Trail » de la Traversée des Vosges GR 5/53 ;
- la présence sur le salon du randonneur à Lyon et sur le salon Tournatur à Dusseldorf,
- l'adhésion au cluster tourisme et sports de pleine nature.

Sur avis favorable de la Commission des Dynamiques Territoriales, réunie le 11 mai 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le plan d'action 2017 et de décider de l'attribution de la participation du Département à hauteur de 18 250€ à Alsace Destination Tourisme.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
43180	65-6574-91	18 250,00 €	18 250,00 €	18 250,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le plan d'actions annuel 2017 du Contrat de Destination Touristique du Massif des Vosges et le plan de financement prévisionnel, joints en annexes à la présente délibération.

Elle décide par ailleurs d'affecter la participation financière du Département du Bas-Rhin de 18 250 euros comme suit :

- 18 250 euros au bénéfice d'Alsace Destination Tourisme pour participer au financement des actions que l'ADT met en œuvre au titre du plan d'actions 2017.

Strasbourg, le 02/06/17

Le Président,



Frédéric BIERRY